



2024/2575

27.9.2024

DÉCISION (UE) 2024/2575 DU CONSEIL
du 23 septembre 2024
portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République italienne

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions ⁽¹⁾,

vu la proposition du gouvernement italien,

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.
- (2) Le 17 janvier 2022, le Conseil a adopté la décision (UE) 2022/87 ⁽²⁾ portant nomination de quatre membres du Comité des régions, proposés par la République italienne.
- (3) M. Dario NARDELLA a été nommé membre du Comité des régions jusqu'au 25 mai 2024. Un siège de membre du Comité des régions est donc devenu vacant.
- (4) Le gouvernement italien a proposé M. Matteo LEPORE, représentant d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, *Sindaco del Comune di Bologna* (maire de Bologne), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Matteo LEPORE, représentant d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral, *Sindaco del Comune di Bologna* (maire de Bologne), est nommé en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 23 septembre 2024.

Par le Conseil

Le président

FELDMAN Z.

⁽¹⁾ JO L 139 du 27.5.2019, p. 13, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2019/852/oj>.

⁽²⁾ Décision (UE) 2022/87 du Conseil du 17 janvier 2022 portant nomination de quatre membres du Comité des régions, proposés par la République italienne (JO L 14 du 21.1.2022, p. 21, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2022/87/oj>).